

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE
LE VIEUX-LIÈGE

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

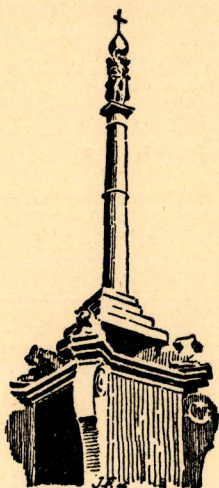
COMITÉ

DE VIGILANCE ET D'ACTION

POUR LA SAUVEGARDE ET LA RESTAURATION DES ÉDIFICES ANCIENS,
POUR L'EMPLOI DES STYLES ET MATÉRIAUX LOCAUX,
ET POUR LA PROTECTION DES SITES

RÉDACTION : Fern. ROBERT,
Rue Aug. Ponson, 17, 4500 -
Jupille-s/M. (Tél. 04.62.82.39).

RIEN AYZEZ



D'ÉTUDES
ET DE VULGARISATION

DE L'ARCHÉOLOGIE, DE L'HISTOIRE,
DE LA DIALECTOLOGIE, DE LA
TOPONYMIE ET DU FOLKLORE AU
PAYS MOSAN.

FONDÉ LE 20 FÉVRIER 1894

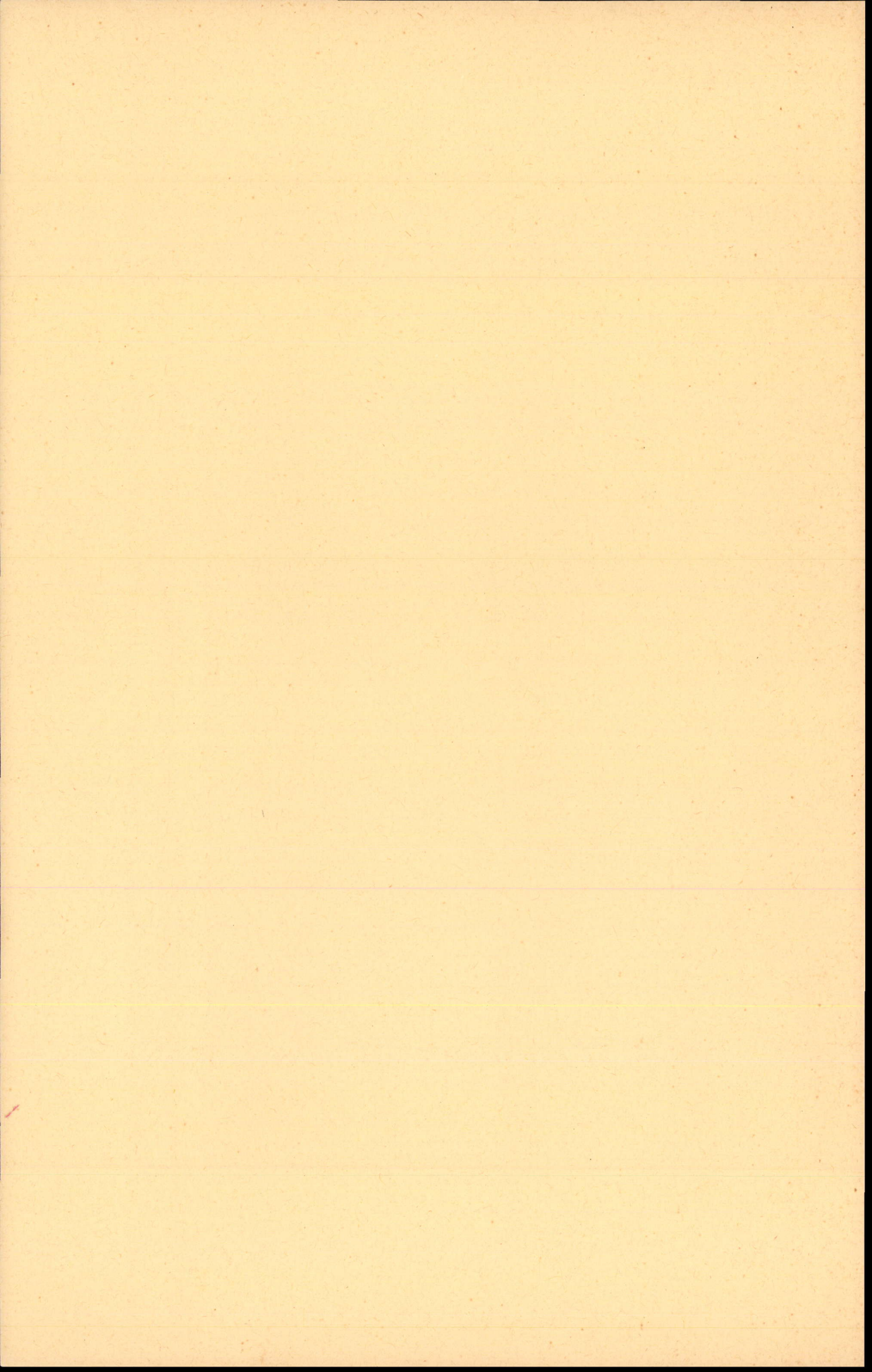
ABONNEMENT aux publi-
cations : 300 F à verser au
C.C.P. n° 3238.40 de l'Asso-
ciation. (Tél. 04.32.25.33).

S'IL N'EST COGNV

EXTRAIT

LES GOÛTS DE LAMBERT CLERCX,
LIÉGEOIS DE PARIS SOUS LOUIS XIV,
EN MATIÈRE D'AMEUBLEMENT

par Berthe LHOIST-COLMAN et Pierre COLMAN



LES GOÛTS DE LAMBERT CLERCX, LIÉGEOIS DE PARIS SOUS LOUIS XIV, EN MATIÈRE D'AMEUBLEMENT

par Berthe LHOIST-COLMAN et Pierre COLMAN *

Le 23 juin 1677, en la chapelle des carmélites hors la porte Saint-Léonard, Jean-Guillaume Clercx épouse Marie-Jeanne Closset. Ils mettent l'un et l'autre dans la corbeille une dot de 40.000 florins Brabant, une très jolie somme ¹. Ils vivront heureux et ils auront beaucoup d'enfants : six fils et quatre filles.

Les deux familles appartiennent à la nouvelle bourgeoisie capitaliste, celle qui brigue les charges publiques les plus hautes, les prébendes de Saint-Lambert, l'entrée dans la petite noblesse ². Leur richesse leur est venue à toutes deux du « négoce des estofs ».

La maison des Clercx, « belle, grande et commode », avec « boutique » à l'enseigne du Lion noir, occupe une situation enviable, place du Marché, entre la Violette et le coin de la rue Neuvice ³. Leur clan turbulent a pour chef une femme, Marie (de) Stembier, veuve de Matthys Clercx, à qui elle a donné treize enfants ⁴. Galerie impressionnante ! Outre Lambert

(*) Adresse des auteurs : Quai Churchill, 19, 4000-Liège.

1. A.É.L., (ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE), *Reg. par. (Registres paroissiaux de Liège)*, 81, f° 448 v°. — Les convenances de mariage sont passées dans la maison du père de la mariée, sise dans la paroisse Saint-Adalbert. Nicolas Closset donne à sa fille 20.000 florins et 4.000 de plus « pour ses bijoux » ; il lui en promet 16.000 autres sur sa succession ; il s'engage en outre à l'« ameubler et habiller selon son état » (A.É.L., *Protocoles des notaires de Liège, A. Dujardin*, 1677, f° 106). — Marie-Jeanne, née de la seconde femme de Nicolas Closset, Ailid, fille de Renkin de Brassinnes, commissaire de la Cité, a été baptisée à Saint-Adalbert le 28 décembre 1653 (A.É.L., *Reg. par.*, 80, f° 88, sous le nom de « Clochet »). — Jean-Guillaume a été baptisé à Notre-Dame aux Fonts le 3 mai 1648 (A.É.L., *Reg. par.*, 11, f° 253). — La plupart des documents d'archives exploités dans le présent article, lettres, inventaires, convenances de mariage, testaments, sont conservés aux A.É.L., *Fonds des Familles, Clercx*, divers.

2. Sur ces bourgeois huppés qu'envient les « pauvres simples bourgeois », lire Jean LEJEUNE, *La principauté de Liège*, 2^e éd., Liège, 1949, p. 143-152.

3. Matthys Clercx l'a achetée en 1643 (A.É.L., *Officialité. Rendages proclamatoires*, 31, 1682-1690, f° 113 v°). En 1736 et 1740, elle est occupée par des « marchands en détail », les Crossée (A.É.L., *États*, 85, f° 138 v° et 88, f° 37). Voir encore Théodore GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. IV, Liège, 1926, p. 72.

4. Matthys descend d'un Jean Clercx qui a été élu bourgmestre de Hasselt en 1587. Il relève le métier des drapiers en janvier 1631. Il épouse en premières noces Françoise Tronson, veuve de Willem Willems. Leur testament, daté du 4 mars 1638, mentionne cinq enfants du premier lit et deux du second. Ces derniers ont nom Jean, baptisé le 16 février 1631 (A.É.L., *Reg. par.*, 8, f° 140 v°), dont on perd bientôt la trace, et Matthias, baptisé le 12 mars 1634 (A.É.L., *Reg. par.*, 9, f° 115 v°), qui sera chanoine de Sainte-Croix (Édouard PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège*, Bruxelles, 1911, t. I, p. CIII-CIV, CXXI et CLXXIV, et t. II, p. 218 et 224). Devenu veuf le 8 octobre 1638, Matthys épouse Marie de Stembier ; les convenances de mariage sont passées le 29 mai 1639. Il meurt le 25 janvier 1663, à l'âge de cinquante-cinq ans. Marie fait testament le 11 septembre 1681 par devant le notaire J. Delvaux Depresseux, prenant force précautions, qui seront vaines, pour que la zizanie ne s'installe pas parmi ses héritiers ; elle rend le dernier soupir le 22, et est enterrée aux côtés de son époux dans la nef de Saint-André. Leur dalle funéraire a été « exhumée » en 1883 (GOBERT, *op. cit.*, t. II, p. 46). La généalogie des

et Jean-Guillaume, avec qui nous ferons plus ample connaissance, défilent François (1643-1728), avocat, marchand-banquier, qui décline en 1692 l'honneur d'être bourgmestre de Liège⁵, Robert (1645-1697), marchand-banquier, Michel (1649-1734), licencié en droit, chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste, puis de Saint-Lambert (1680), prévôt de Saint-Denis, official en 1684, archidiacre de Hesbaye en 1693, membre du Conseil privé, seigneur de Waroux, et Matthias (1660-1744), chanoine tréfoncier en 1687, prévôt de Fosse, grand-écolâtre en 1694, archidiacre du Condroz en 1707, membre du Conseil ordinaire en 1708, seigneur d'Aigremont et bâtisseur du château de ce lieu.

Lambert, l'aîné⁶, a cherché fortune sous d'autres cieux. Il est bourgeois de Paris. Marchand-banquier lancé dans le grand commerce des tissus, conformément à la tradition familiale, il a une charge de conseiller secrétaire du roi. Son mariage avec Henriette-Thérèse Kessel n'a pas peu contribué, on le devine, à lui ouvrir cette belle carrière⁷. « Lustre, orgueil, gloire et ambition » semble avoir été sa devise, avant de devenir sous la plume de son frère Michel un reproche cinglant. Car son étoile pâlera dramatiquement en 1686. Dans l'impossibilité d'acquitter une créance des fermiers généraux d'un montant de 200.000 livres, il voit alors ses biens saisis, tandis que son comptable, un certain Gruslé, accusé d'avoir prélevé cette somme dans la caisse, est « condamné à faire amende honorable, en chemise, la torche au poing » et banni. Tout en protestant de sa bonne foi, il se résoud, « l'orage grossissant ... à partir aussy loin que la terre le pourra porter ». Astucieux jusqu'à la perfidie, il cherche à tirer son épingle du jeu en faisant endosser la créance à Jean-Guillaume, et fait si bien que son frère cadet se trouve bientôt à son tour dans une situation intenable : menacé de saisie par ordre du roi de France, inquiété par le tribunal des Échevins et par le Conseil ordinaire, il se sent perdu de réputation et envisage de s'enfuir de Liège. Les Clercx, les Stembier et les Closset, d'abord disposés à venir en aide à Lambert, font bloc contre lui, l'accusent « de faire le grand seigneur avec le bien d'aultruy ». L'official, à qui cette affaire « crève le cœur », se met en devoir de la tirer au clair. Il soupçonne son frère d'avoir été de connivence avec les fermiers, et d'avoir eu avec Gruslé « quelque société ou compagnie ». Après une intervention de Louvois lui-même, un accommodement permettra d'éviter le pire. Mais Lambert ne s'en remettra jamais. A sa mort, en 1714, il laissera sa fille « dans un estat misérable et digne de compassion, sans biens, sans parants à Paris et dans un embarras d'affaire toutes plus embrouillez les unes que les autres » ; et cela malgré les secours alloués par ses frères François et Matthias, miséricordieux.

Après avoir bu la coupe amère — « voylà la reconnaissance pour avoir esté trop porté pour Lambert » —, Jean-Guillaume avait réussi à redresser sa situation. En se mariant très bourgeoisement, il avait enterré une jeunesse passablement orageuse. Orphelin de père avant l'âge de quinze ans, il avait donné à sa mère et à ses frères aînés bien du souci. A dix-huit ans, en 1666,

Clercx (plus tard de Clercx d'Aigremont et de Clercx de Waroux) a été dressée dans l'*Annuaire de la noblesse de Belgique*, 1886, p. 40-48, avec des addenda en 1890 (II, p. 432), 1910 (II, p. 281), 1921 (II, p. 143) et 1924 (II, p. 140). Leurs papiers de famille sont riches en renseignements complémentaires.

5. *Recueil héraldique...*, Liège, 1720, p. 496-499.

6. Il a été baptisé à Notre-Dame aux Fonts le 24 juillet 1640 (A.É.L., *Reg. par.*, 10, f° 144 v°), sous le nom de « Le Clerc ».

7. Lambert est associé à un Kessel, son beau-père ou son beau-frère. Originaire de Hollande, la famille Kessel s'est divisée en plusieurs branches. Henriette-Thérèse est apparentée à Jacques (de) Kessel, marchand-banquier de Bois-le-Duc, et à Marguerite (de) Kessel, épouse de Henry Holtacker, conseiller et drossard du comte de Reekhem, comme il appert d'un acte passé par devant le notaire A. Dujardin le 14 mars 1682 conservé dans les papiers de famille des Clercx.

il est à Pont-à-Mousson pour tâcher d'obtenir le « degrez de bacheliez ». C'est par suite du scandale causé à Liège par ses « desbauches » qu'il a été envoyé là-bas. Il ne cesse de demander la permission de revenir. Mais sa mère ne s'apitoie pas ; elle lui coupe même les vivres. Il en vient à dérober 260 écus à l'un de ses frères, aussi à l'université lorraine. A ce scandale s'ajoute encore une affaire de lettres de change et d'« espée tirée ». Il menace alors de s'engager à l'armée : « je n'auray aucun appuis que de mon espée et comme l'on parle icy fort de la guerre j'espereray par ce moyen ou de m'advancer ou de crever ». Puis il change de tactique : en mars 1667, il demande à aller à Rome. Il y est dès le mois de juin. En août, il le regrette déjà : « je n'ay point de goust du tout à Rome et tout les divertissement qui sont icy ne sont pas capable de me donner aucun contentement ». Ignorant l'italien et ne sachant pas bien écrire, il ne parvient pas à trouver une situation. Sa mère reste sourde à ses demandes d'argent ; elle n'accepte même pas de lui payer sa pension chez un expéditionnaire qui pourrait lui apprendre « la pratique ». Il en est réduit à vendre « le peut de hardes qu'il at ». En août 1668 pourtant, il annonce « au présent, j'écris chez un expéditionnaire ». C'est grâce à l'appui financier de son oncle Stembier. Néanmoins, il veut quitter Rome : « si j'estoit en estat de disposer de moi mesme, j'aimerois mieux d'estudier deux ou trois anées au droict et puis voir d'avoir quelque canonicat ; ou plustot si mon frère ne s'appliquoit à la marchandise ; je la choisiroit plustot que tout aultre chose. . ». Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il ne sait pas trop ce qu'il veut. On perd sa trace jusqu'en 1676. Le 17 juin de cette année, il relève le bon métier des houilleurs ; le 23 octobre 1677, celui des flockeniers ; en juillet 1680, celui des vigneron ; en octobre 1688, il fait relief de la grande rate du métier des drapiers. Il a choisi la marchandise.

Il n'aura pas à le regretter, à en juger d'après les acquisitions qu'on lui verra faire. En 1682, il achètera une maison claustrale située place Saint-Paul — l'actuelle place du roi Albert — « faisant le coing de l'Islea des Febvres », au prix de 22.000 florins, plus les charges ; dès le 13 août, il s'y installe, dette acquittée⁸. En novembre 1683, il va se porter acquéreur de la maison familiale, et va l'obtenir par bail emphytéotique moyennant payement annuel de 730 florins⁹.

Il mourra le 15 août 1708¹⁰. C'est précisément le millésime qui apparaît, en compagnie de ses armoiries et de celles de Marie-Jeanne Closset, sur deux dalles de marbre blanc incorporées au dallage du chœur de Saint-Barthélemy. Leur fils aîné Matthias-Joseph avait été élu quatre ans plus tôt prévôt de la collégiale. Sans doute le décès aura-t-il eu pour conséquence pieuse une libéralité permettant de renouveler ce dallage¹¹. C'est dans le chœur de Saint-Martin en Ile, son église paroissiale, que Jean-Guillaume sera inhumé. Sa veuve continuera le négoce et saura le faire prospérer. Elle s'éteindra le 5 août 1719¹².

8. Le vendeur est Charles-Ernest de Lynden, chanoine de Saint-Paul, qui la tenait de son père, Ferdinand, souverain mayeur de Liège (A.É.L., *Protocoles des notaires de Liège*, A. Dujardin, 1682, 15 et 30 mai, 21 juillet et 13 août).

9. A.É.L., *Officialité. Rendages proclamatoires*, 31, 1682-1690, f^o 112 v^o-115.

10. A.É.L., *Reg. par.*, 201, non paginé. Il meurt intestat, ce qui ne peut s'expliquer que par un décès tout à fait inopiné.

11. Georges HANSOTTE, *L'église Saint-Barthélemy à Liège*, 2^e éd., Liège, 1967, p. 15. Le majestueux maître-autel actuel est un don du prévôt (*ibidem*). Le dallage de la nef, lui, ne devait être renouvelé qu'en 1747 (*ibidem*, p. 13).

12. Elle a fait testament le 12 mai précédant par devant le notaire Jean-Pierre Frérart. Elle a légué aux pauvres 1.000 florins, et à chacun de ses six enfants encore en vie 30.000 ; le prévôt a touché ce legs anticipativement sous forme de frais d'établissement. Elle en a donné 4.000 de plus à sa fille aînée « pour les services qu'elle a reueus d'icelle dans son négoce », et 1.000 autres à son fils cadet Michel pour l'aider à achever ses études. Elle a réparti son orfèvrerie et sa joaillerie. Le reste

Reportons-nous maintenant en l'an 1677. Le jeune couple a emménagé dans une maison de la rue Souverain-Pont. Lambert, qui se pose un peu en tuteur de son cadet, se met en devoir de régenter l'installation. Il le fait de Paris, par correspondance. Trois lettres, datées respectivement des 18, 20 et 27 novembre, livrent des indications propres à captiver les historiens des arts du décor de la vie. Ni l'écriture ni la langue n'y offrent de grandes difficultés ; le plus dur est de suivre les méandres de la pensée ¹³.

Il est naturellement beaucoup question de tissus. Les termes techniques se pressent à tel point sous la plume de l'épistolier que le lecteur, pour le suivre, doit disposer de tout un petit glossaire ¹⁴. Le damas, qu'est-ce donc au juste ? C'est une étoffe de soie très estimée, caractérisée par des motifs satinés qui se présentent, à l'endroit, en léger relief sur le fond ; outre Lucques et Gênes, citées dans une des lettres, Venise, Lyon et Tours en produisaient. Et la brocatelle ? Un ersatz, moins somptueux, du brocart, drap d'or, d'argent ou de soie relevé d'ornements, habituellement des fleurs et des feuillages. Et la moire ? Une étoffe de grain très serré, ordinairement de soie ; elle n'était pas nécessairement ondée, « tabisée ». Et la serge ? Une étoffe de laine croisée, à fils serrés, résistante à l'usage ; les spécialistes distinguent quantité de variétés, dont la serge de Londres — mentionnée par Lambert — ou « façon de Londres ». Et la moquette ? Une étoffe veloutée, à poil plutôt long, analogue à la peluche. Quant au velours, tout le monde sait que c'est une étoffe résistante couverte à l'endroit d'un poil court, épais, serré et doux.

Les tons des tissus ont leur importance. « Voicy une couleur de drap que l'on a trouvé belle », inscrit Lambert en marge d'une de ses lettres, où l'on voit les trous de l'épingle qui a fixé l'échantillon. La serge dont il sera fait mention est écarlate, une des sept teintes fortes des tons rouges ; et cela nous rappelle que Louis XIV avait une prédilection avouée pour les rouges les plus violents, feu, sang, pourpre, cramoiis ¹⁵. Telle moire sera jaune ; tel damas, vert ou vert et ocre, et nous devinons que c'était la mode nouvelle.

Technicien averti, notre homme est aussi un bourgeois ménager de son bien. « Je vous ay fait faire 4000 cloux dorrez, puisque vous les désirez ; mais il ne faut jamais de cloux avec des franges à des belles chaises. Les housses de ma mère sont très mal faites. Il n'y a pas une belle chaise, ni à Versailles, ni dans aucune grande maison, ni chez les gens propres et bien meublez, qui ne soit à housse. Cela est mesme nécessaire affin d'oster le meuble [la garniture] une ou deux fois l'année deux à trois mois, pendant le plus fascheux temps au comencement de l'hyver et à la fin. Cela conserve beaucoup les meubles ». L'habitude de dégarnir périodiquement les chaises, qui nous étonne aujourd'hui, était effectivement dans les mœurs ¹⁶.

des meubles et les immeubles se partageront en six parts égales. Elle souhaite que ses enfants, dont deux sont encore mineurs (A.É.L., *Officialité. Rendages proclamatoires*, 34, 1712-1721, f° 392-399 v°), continuent à vivre ensemble et à exercer le négoce familial, sous la houlette de l'aînée, dont elle sait « la vigilance, le sçavoir faire, la droicture et la probité ».

13. Les passages repris dans notre texte reproduisent scrupuleusement les documents originaux en ce qui touche l'orthographe ; ils s'en écartent quelque peu, pour plus d'intelligibilité, en ce qui concerne les accents, la ponctuation et la suite des idées.

14. Nous avons eu autant de plaisir que de profit à consulter le superbe ouvrage de Roger-Armand Weigert, *Textiles en Europe sous Louis XV* (Fribourg, [1964]) ; nous remercions notre ami Georges Gabriel d'avoir bien voulu mettre son exemplaire personnel à notre disposition pendant un temps abusivement long.

15. Pierre VERLET (sous la direction de —), *Styles, meubles, décors, du Moyen Age à nos jours*, t. I, Paris, [1972], p. 150.

16. « A l'imitation d'augustes personnages, on possédait plusieurs *emmeublements*, appropriés aux différentes saisons » (Roger-Armand WEIGERT, *L'époque Louis XIV*, Paris, 1962, p. 139).

Lambert connaît « le meuble » (au sens ancien de mobilier) de Jean-Guillaume. « Je le trouve fort bien, hormis qu'il faudroit des chaises de damas au lieu de velour... Pour les beaux meubles comme vostre lit de damas vert, voylà la plus grande faute du monde de faire des chaises de velour. Il vous faut absolument des chaises de damas vert pareil au lit... Il faudroit dans vostre sale les chaises de velour, et en faire faire de damas pour en haut. Vous auriez deux places fort propres, et vous vous passeriez [vous vous contenteriez] du reste tel qu'il est ».

Lambert se croit détenteur d'un goût infaillible, on le sent. Il y met pourtant des formes, soucieux sans doute de ménager l'amour-propre de son frère. Quant à sa belle-sœur, elle ne paraît pas avoir voix au chapitre...

Il a visiblement été mis en possession d'un plan ou d'une description générale des lieux. Il recommande d'installer le lit d'apparat au premier étage, plutôt qu'à l'arrière du rez-de-chaussée, où il voit, lui, un salon — il n'emploie pas le mot, qui est alors un néologisme importé d'Italie — tapissé de cuir à ornements dorés. « Je trouve que vous estes bien largement logé [la nuance réprobative n'est qu'apparente], mais cette place sur le derrière ne doit estre qu'une sale guarnie de vostre cuire doré, et vostre lit doit estre dans une des chambre du premier estage, car si ma sœur [belle-sœur] vient à estre en couche, ce ne sera pas dans cette sale qu'elle recevra visite, ce sera asseurement en haut ». Recevoir au lit dans les grandes circonstances, c'était l'usage au temps de Louis XIV, on ne l'ignore pas. Les lits s'en trouvaient marqués d'un cachet aussi peu intime que possible. « Meubles de parade d'une somptuosité en corrélation avec le rang de leurs possesseurs, ils se singularisaient par l'absence presque totale de bois apparent et relevaient plus de l'art du tapissier que de celui du menuisier »¹⁷. Les inventaires et les procès-verbaux de vente soulignent à l'envi l'importance qu'on leur accordait. Leurs seuls rivaux à cet égard étaient les cabinets, secrétaires monumentaux à nombreux compartiments, d'une grande richesse de matériaux et d'ornementation.

« Je m'en vais vous ordonner votre maison », annonce Lambert, magnanime. C'est ainsi que nous pouvons faire sous sa direction le tour du propriétaire.

Commençons par la « sale », l'équivalent de la moderne salle de séjour. « Quoy que la sale soit grande, ce sera assez de douze chaises, car il n'en faut jamais devant les fenêtres, comme chez ma mère. Il vous faut un grand miroir, et au-dessous une belle table avec deux guéridons¹⁸. En un autre endroit, une grande table longue, avec un tapis d'une grosse mocquette pour contrefaire le tapis de Turquie. Et en un autre endroit, un cabinet propre [un secrétaire convenable], lorsque vous le trouverez par occasion ; celui de ma mère est trop grand et trop pesant et embarrassant. La table de mesme ; il ne faut qu'une table de trois planches sur un pied sans aucune fasçon [de simples tréteaux, donc], la mettre contre le mur, et le tapis par-devant jusqu'à terre ; ainsi, on ne voit pas la table. Cela sied très bien dans un grand lieu et couste peu de chose. Et de cette manière-là, les douze chaises occuperont le reste, car il n'en faut pas du costé de la cour, d'où je croy que vient le jour ».

La « chambre ordinaire » ne mérite pas qu'on s'y arrête longuement. Qu'on y mette « le meuble de serge de Londres escarlatte... avec les chaises de mesme », en ajoutant « une table et un miroir de bas pris, et le tout à peu de fraix ».

17. WEIGERT, *op. cit.*, p. 130.

18. « Un groupement nouveau devient presque obligatoire : celui d'une table plus ou moins riche qu'accostent deux guéridons assortis, plus ou moins élevés, et que surmonte un miroir destiné à réfléchir les lumières portées par les guéridons » (VERLET, *op. cit.*, p. 152).

La chambre d'apparat, par contre, est la pièce qui requiert le plus d'attention. « Le lit de damas devoit estre à campanes [lambrequins] ou très belles franges de soye de Grenade. Sur le lit, une courtpointe de damas aussi à franges. Les chaises de mesme, d'un beau bois de noyer de Grenoble, bien tournées, ou plustost torst [torses], c'est-à-dire tournées à colonne. Une table d'un bois de Grenoble extraordinaire [en ronce de noyer] ou de la Chine [en laque importée d'Extrême-Orient], du moins de trois à quatre pistoles¹⁹. Un beau miroir à placques de cuivre dorez, du moins de quinze à dix-huit pistoles, un tableau raisonnable [d'un prix raisonnablement élevé ?] au-dessus de la porte, un tableau de dévotion ou un crucifix dans la ruelle du lict, une belle tapisserie ».

La tapisserie en question, « ou verdure ou à personnages », fait l'objet d'une digression de caractère économique. « Vous pourrez en avoir une à Brusselles à pris raisonnable ; ce sont icy les plus estimées .. il n'y a jamais rien à perdre ; nous n'y perdons pas icy un quart au bout de vingt ou trente ans de service ». Comprenons qu'au bout de pareil laps de temps la tapisserie garde encore plus des trois quarts de sa valeur.

« Il vous faut tout cela, puis que vous avez un lict de damas ». Joseph Prudhomme s'écrierait que ce lit prend décidément la pente fatale d'un faste dispendieux ! « Les meilleurs bourgeois de Paris n'en ont pas de plus beaux ». Admirons le savant mouvement de va-et-vient du compliment ! « La différence est que vous n'avez que du damas de Lucques, qui ne couste que [un blanc], et icy l'on a du damas de Gennes [Gênes], qui couste [derechef un blanc] ». Intentionnels ou non, voilà deux blancs qui prennent une coloration psychologique des plus fâcheuses ! Le bonhomme termine, plein d'onction : « Il n'est pas nécessaire de faire tout ce que dessus à la fois. L'on fait cette despence de temps en temps ».

Et de se citer lui-même en exemple, en faisant un vaniteux étalage des aménagements qu'il vient de réaliser dans sa propre demeure. Il a acheté diverses pièces de mobilier, dont plusieurs d'occasion, « de rencontre » ; il s'en est procuré d'autres par « trocque », par échange. Cela lui a permis de meubler ce qu'il appelle un cabinet, et que nous nommons un salon ; il le dit petit, mais ce devait être un local assez vaste, à en juger d'après son contenu. Il y a mis, entre autres choses, deux « lits de sale », qui seraient de nos jours des divans, un cabinet, c'est-à-dire, dans ce cas-ci, un secrétaire, et une table accompagnée de deux guéridons assortis, comme la mode le commande. Pour les boiseries, point de bois commun, mais du bois doré. « Depuis que vous n'avez estés à Paris, ma femme a vendu nostre lit de moire jaune, en attendant une occasion favorable d'un lit de damas vert ou orcre [sic] et vert, de rencontre. Cependant, j'ay fait meubler un petit cabinets à costé de nostre sale ordinaire, où il n'y a qu'un miroir, six chaises, deux petits lits de sale dans une alcôve, un cabinet d'ébène et au dessus quantité de porcelines [porcelaines] fines, un lustre ou chandelier de cristal à huit branches, une tapisserie de Brusselles ; les lits et chaises de brocatelle de Venize à grandes fleurs ; les chaises, le pied de la table, du litz et du cabinets touts dorez. Enfin, il n'y a rien de plus magnifique. La table est la plus belle de tout Paris avec les guéridons. Tout cela me vient de rencontre et de trocque, horemis les chaises et les lits avec leurs meubles [garnitures]. Autrement, je n'aurois pas fait la despence, car elle auroit esté trop grande. La table me couste 25 pistoles, mais elle en vaut 40 ; le miroir me couste 20 pistoles, mais il en vaut 35, et le reste à l'advenant ».

19. La pistole était une monnaie d'or, une de celles dont la valeur était la plus élevée. On se fera quelque idée des sommes mentionnées dans les lettres en relisant Molière, entre autres *Les Fourberies de Scapin* (1671) : pour le cheval d'un militaire, soixante pistoles, pour celui de son laquais, trente, pour son équipement et ses pistolets, vingt (acte II, scène V).

Les sièges font l'objet de commentaires plus détaillés, centrés sur leurs dimensions. « Aussi ne faut-il jamais se servir de belles chaises à manger à table, comme l'on fait chez ma mère. Il faut douze ou dix-huit chaises faites exprès pour cela, qui n'ont que [un blanc] pouces de large, affin de gagner place à table, qui ne sont que de bois comun et de mocquette comune ». L'omission est réparée dans la lettre suivante. « J'ay oublié de vous mander la grandeur des chaises de ma sale. Elles n'ont que 1/3 d'aulne de large, aulne de Paris [39,6 cm]. Cela est très commode pour se mettre à table : on gagne beaucoup de place ; il y en a mesme de plus estroittes. Les chaises de nostre chambre sont fort larges, et les apuys [dossiers] fort haut. Une chaise avec un fauteuil, et ainsi de suite [en alternant], c'est ainsi la mode. Les chaises 7/16 d'aulne [52 cm] et les fauteuils 1/2 aulne [59,4 cm]. Les chaises [sièges] du cabinet sont tous fauteuils larges de 1/2 aulne et un pouce [62 cm] et les apuys hauts de 1/2 aulne, le tout aulne de Paris. C'est là la dernière mode. On ne fait plus de chaises qu'avec des apuys très hauts et fort larges, sinon les chaises pour la table, que l'on fait estroittes, et les apuys comme celles de ma mère, comme du temps passé. Si vous avez besoing d'autre explication, je vous la donneray ».

Des détails complémentaires pourront d'ailleurs être fournis de vive voix par le sieur Buirette, d'Aix, qui est en route pour Liège, via Charleville. Ce « grand garçon très bien fait et très civil .. qui a demeuré chez nous au comptoir » emporte dans ses bagages, à l'intention de Jean-Guillaume, douze « escrans » [pare-feu] « tous différents, crotèques, etc. ». « Grotesques » est le nom qu'on donne aux motifs décoratifs inspirés de plus ou moins lointaine façon de l'ornementation des catacombes, alias grottes, de Rome.

Cette manne de conseils de poids a-t-elle été reçue en Souverain-Pont comme parole d'évangile ? Un inventaire ultérieur donne à la question un commencement de réponse. Le fameux lit de damas vert, passé en héritage à la fille aînée du couple, Marie-Adélaïde ²⁰, réapparaît en 1784, dans l'inventaire du château de Waroux, dressé par le notaire Jean-Lambert Russon le 31 août et le 1^{er} septembre, à la suite du décès de Marguerite de Hayme de Bomal, veuve de Jean-Joseph-Guillaume Clercx, petit-fils de Jean-Guillaume et de Marie-Jeanne Closset : « dans la chambre nommée verte .. trouvé un lit de damas vertes avec ses ornements ; item deux matelats, en crain, un traversin de même et un oriller en plume, une couverte en laine, et une courtepointe en satin verte, une table, deux miroirs, six chaises en pannes vertes ». Comme la panne est un velours à poil long, il y a gros à parier que « la plus grande faute du monde » n'avait pas été réparée !

Plus d'un siècle d'existence, pour un meuble de ce genre, c'est une longévité remarquable. Et depuis ce dernier inventaire, près de deux siècles de plus se sont écoulés. C'est dire qu'on ne peut espérer voir de ses yeux tout ce que les lettres de Lambert Clercx ont préservé d'un complet oubli.

Paris n'a gardé du mobilier bourgeois du temps de Louis XIV que de bien rares témoins ²¹. Ceux que Liège a conservés, en nombre fâcheusement restreint eux aussi, ont été trop peu étudiés, l'intérêt s'étant concentré sur le XVIII^e siècle ²². La salle dite « Renaissance » du Musée Curtius en regroupe

20. Baptisée à Notre-Dame aux Fonts le 14 février 1684 (A.É.L., *Reg. par.*, 11, f^o 69), inhumée dans le chœur de Saint-Martin en Ile le 30 juillet 1766 (A.É.L., *Reg. par.*, 203, non folioté). Le testament ne mentionne explicitement qu'un seul meuble : le lit.

21. VERLET, *op. cit.*, p. 152.

22. Comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *Décorations anciens d'intérieurs mosans*, Liège, s.d., t. I, p. 11-20, t. II, p. 8-14, t. IV, p. 10-13, 32, 34, 63-65, et *passim*. — Joseph PHILIPPE, *Le mobilier liégeois. Moyen Age-XIX^e siècle*, 2^e éd., Liège, 1968, p. 35-41 et pl. VI, VII et XXX à XXXIV (sept planches, dont deux consacrées à des vues de salles et trois à des témoins qui pourraient bien appartenir au début du XVIII^e siècle ; ce dernier se voit adjuer, lui, plus de cent illustrations),

un bel échantillonnage (fig. 1) et quelques-uns de plus se trouvent dispersés dans les salles voisines. C'est là qu'il faut lire le présent article. Voici un monumental cabinet richement orné, voilà deux pesants buffets de chêne,



FIG. 1. — Salle dite « Renaissance » du Musée Curtius (1952).

Copyright ACL Bruxelles.

et une table du même goût ; aux murs, des verdure (présumées d'Audenarde); un fauteuil et des chaises en noyer montrent des boiseries torses et des garnitures de cuir gaufré avec de gros clous à tête ronde. Prenons-en les

mesures ²³ : le fauteuil a 63 cm de large ; mais son dossier ne dépasse pas 48 cm ; la chaise qui l'accompagne a 52,5 cm de large, et c'est une seconde convergence à noter. Pour les autres chaises, la largeur, constamment supérieure à 40 cm, varie de 44 à 50 ; quant à la hauteur des dossiers, elle met en évidence un type bas (37 et 40 cm) et un type haut (53, 56 et jusqu'à 63 cm). Pour examiner un lit du temps des Chiroux, c'est à l'hôtel de Sélys Longchamps, au Mont-Saint-Martin, qu'on doit se rendre : on restera ébahi devant un meuble à balustres tournés d'un calibre incroyable, orné de chérubins, de mufles de lion, de moulures appliquées dessinant des motifs anguleux, avec derechef des clous à grosse tête ; il porte le millésime 1654 ²⁴.

Revenons une dernière fois aux lettres de Lambert Clercx pour en extraire quelques considérations concernant l'argenterie. « Vous ne m'avez rien dit de vostre vaisselle d'argent. Il ne vous coustera pas plus de la prendre à la mode [de ? à ?] Paris, car les chandeliers et salières de ma mère sont des machines une fois trop grandes et trop façonnées. L'on prend icy tout uny, d'une grandeur raisonnable et propre, sans ouvrage ni scizelure ». Le cadet rétorque apparemment que cela n'est point de son goût. « Vous n'estimez donc pas nostre vaisselle d'argent », s'étonne-t-on par retour du courrier. Et de surenchérir : « la plus nouvelle mode est de l'avoir tout unie, sans aucune façon [ornementation] que ce soit. Le façonnez et sizellé [repoussé et ciselé] n'est que pour l'Esglise, pour des pièces de cabinet [des objets de collection], etc ».

Assertions dont on peut trouver, par chance, des illustrations merveilleusement appropriées. La fastueuse « chapelle » (ensemble de pièces d'orfèvrerie religieuse) aux armes d'Édouard Colbert, marquis de Villacerf, datée par ses poinçons de 1666-1667 (ou 1690-1692 ?) se caractérise en effet par un décor surabondant, trahissant l'influence d'Anvers ; le baroque y triomphe. Par un contraste vraiment saisissant, le pot d'Étienne Lebret, aux poinçons de Paris pour 1677-1678 — tout juste la date qu'il nous fallait ! — refuse tout ornement ; on n'en admire que davantage ce témoin rarissime de l'orfèvrerie parisienne et bourgeoise du XVII^e siècle, presque toute jetée au creuset soit lors des fontes générales entraînées par les revers militaires en 1689 et 1709, soit au cours du XVIII^e siècle par désir de renouveau ²⁵.

L'argenterie civile liégeoise de l'époque du Roi-Soleil a subi un sort tristement analogue. Par ailleurs, de 1667 à 1688, les poinçons corporatifs restent inchangés, si bien qu'il est impossible de préciser davantage les datations ²⁶. Pour autant qu'on puisse en juger, les progrès de l'influence parisienne restent alors fort lents. Ils ne deviendront foudroyants qu'après la fin des guerres louis-quatorziennes. Ils sont pourtant sensibles dans les deux flambeaux inédits reproduits ici (fig. 2) : l'un est de 1688-1693, l'autre de 1714-1715 ; dans l'intervalle, la taille diminue et le décor devient plus architectural et plus sobre.

On l'aura remarqué, Lambert ne manque aucune occasion de dénigrer le mobilier maternel. Les conceptions qu'avait en la matière le couple Clercx-Stembier, formé à Liège en 1639, différaient fort, la chose est claire, de celles du couple Clercx-Kessel, formé une génération plus tard à Paris. Trop grand,

23. Comme toujours, l'accueil reçu au musée a rendu l'enquête non seulement facile, mais encore agréable ; c'est principalement à M. Guy Vandeloise que nos remerciements sont dus.

24. J. Philippe (*op. cit.*, p. 36) le mentionne.

25. *Les grands orfèvres de Louis XIII à Charles X* (coll. « Grands artisans d'autrefois ») [Paris, 1965], p. 44 et 74-75 ; voir aussi p. 18 et 50.

26. Pour les témoins, voir Joseph BRASSINNE, *L'orfèvrerie civile liégeoise*, t. II, [Liège], 1935, pl. I-XXII et t. IV [Liège], 1937, pl. CLV-CLIX, ainsi que le catalogue de l'exposition *Argenterie civile liégeoise*, Bruxelles, 1957, nos 1-22. Pour le poinçonnage, voir Pierre COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise*, t. I, Liège, 1966, p. 43-44.

trop pesant, trop chargé, autant de critiques propres à mettre en évidence l'emprise du baroque flamand, anversois plutôt, que la principauté subissait peu ou prou²⁷, et dont la France elle-même n'était d'ailleurs pas encore entièrement quitte. Et l'on a vu que Jean-Guillaume regimbe quand son aîné lui vante une esthétique de sobriété.

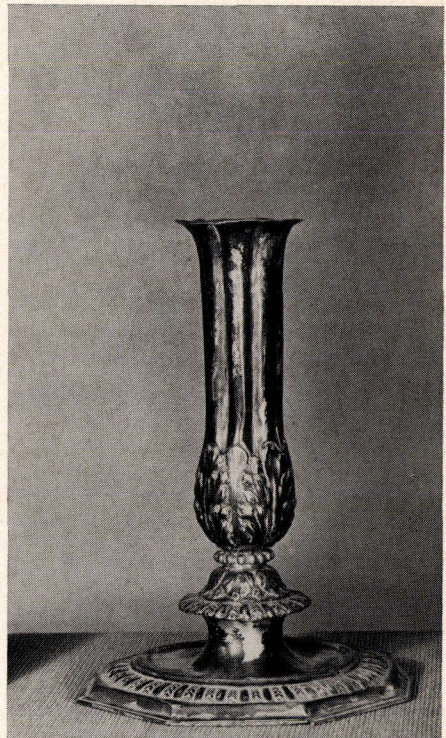


FIG. 2. — Flambeaux en argent repoussé et ciselé.

A gauche, h. 29 cm ; poinçons : Jean-Louis d'Elderen, aigle 1688, striche, orfèvre TM couronnés (Théodore Marnette ?).

A droite, h. 25,5 cm ; poinçons : Joseph-Clément de Bavière, aigle 1711, lettre annale D, striche, orfèvre indéterminé.

Liège, église Saint-Antoine.

Copyright ACL Bruxelles.

Les lettres de Lambert Clercx nous introduisent dans l'existence quotidienne d'une vieille famille liégeoise. Et elles nous font vivre les débuts de l'envoûtement de l'art de la principauté par les modes venues de France, au moment où le Grand Roi, sur le point de gagner la guerre de Hollande et d'achever Versailles, touche à l'apogée de son règne.

27. Mise en évidence dès 1909 par E. Brahy-Prost (*La décoration de la Renaissance sur le mobilier liégeois*, dans *Annales du 21^e congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, Liège, 1909, t. II, p. 736 et 739), cette emprise est soulignée avec force par le comte Joseph de Borchgrave d'Altena (*op. cit.*, t. IV, p. 10 et 13) : « Le XVII^e siècle vit au pays mosan triompher l'influence flamande... Le baroque flamand eut même un tel succès qu'au XVIII^e siècle il fait sentir longtemps encore ses effets ». Avec Joseph Philippe (*op. cit.*, p. 39), les choses se compliquent : « Fils spirituels de la Rome baroque et de la France versaillaise, tels furent les maîtres liégeois — peintres, sculpteurs et ornementistes —, Del Cour, qui ne doit rien à Michel Ange, et le Malinois Cornelis Vander Werck y compris. Ils surent toujours résister aux sollicitations outrancières du *baroquisme*. En cela ils furent tous plus ou moins classiques ». Selon cet auteur (*ibidem*, p. 41), « la tendance à suivre les modes de France » ne s'annoncerait qu'aux alentours de 1715.